Déclaration de la FSU au CSA du 30 janvier 2023

Ce CSAA se tient après le mouvement massif de grève et de manifestations du 19 janvier et à la veille d'une nouvelle mobilisation contre le projet de réforme des régimes de retraite par répartition des salarié.es du privé et des personnels des entreprises d'Etat ou de la Fonction publique. Cette réforme n'a aucun fondement démocratique puisque le candidat d'alors, M. Macron, a été avant tout élu pour faire barrage à l'extrême droite, sans adhésion à son projet économique et social, ou plutôt antisocial, comme l'ont montré les résultats du premier tour de l'élection présidentielle de 2022. De plus, lors du précédent quinquennat, en totale contradiction avec ses propos actuels, il a tenté, sans succès, d'imposer une réforme systémique des retraites avec le système à points, au prétexte qu'il serait plus juste que le régime par répartition actuel. Où est la vérité ?

Nous ne sommes pas dupes, il s'agit avant tout d'un choix de société. Les objectifs sont clairs : casser les solidarités collectives et intergénérationnelles, baisser les dépenses publiques et les prélèvements fiscaux et sociaux par choix idéologique, pour complaire aux marchés et à la Commission européenne. Les conséquences pour les personnels sont injustes et dramatiques : plus de temps passé à travailler et à cotiser donc moins de temps passé en retraite, moins de temps en bonne santé et des pensions plus faibles au final.

Nous n'entrerons pas ici dans l'analyse détaillée du projet présenté lundi dernier au conseil de ministres, ni des raisons ou extrapolations plus ou moins fantaisistes qui présentent cette réforme comme inéluctable comme, par exemple, le prétendu déficit des régimes de retraites. Cependant, un point est plus particulièrement choquant. Alors que Mme Borne parle d'une réforme « porteuse de progrès social », celle-ci va au contraire accentuer les inégalités femmes-hommes. En effet, nombreuses sont les femmes, dans la Fonction publique comme dans le privé, ayant eu des carrières hachées ou incomplètes, à temps partiel, ce que n'aborde absolument pas cette réforme. Or, plus de salaires, c'est aussi plus de retraites, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, c'est à la fois plus de justice et plus de financement pour nos systèmes de retraites ! Cette contre-réforme est d'autant plus inacceptable !

La FSU, avec ses syndicats, dans l'intersyndicale public-privé très large, appelle de nouveau se mettre en grève et à manifester le 31 janvier pour le retrait de ce projet de réforme. Ni allongement de la durée de cotisation, ni augmentation de l'âge légal de départ en retraite.

Ces annonces anxiogènes et révoltantes se doublent d'une augmentation continue du coût de la vie qui affecte particulièrement les fonctionnaires et contractuel·les de la Fonction publique, soumis·es à l'évolution de la valeur du point d'indice, bien plus faible que le taux d'inflation qui, lui, explose !

Dans le même temps, la DEPP affirme que les enseignant·es travaillent plus de 43h par semaine. Le Pacte « travailler plus pour gagner plus » ne peut être la solution à ces problèmes de fond, alors que le nombre d'enseignant·es qui démissionne est en augmentation, que le nombre de candidat·es aux concours est en diminution et qu'un nombre toujours plus grand de personnels tombe dans la pauvreté, notamment les AED, les AESH et les précaires. Il est urgent de revaloriser les salaires de toutes et tous, sans condition, de les indexer sur l'inflation et de reconstruire les grilles indiciaires de tous les personnels, ce qui au passage permettrait d'abonder les caisses de retraite. Pour la FSU il est indispensable de la requalifier les emplois et métiers les moins reconnus, très souvent les plus féminisés, et d'améliorer les déroulements de carrière, notamment en supprimant les barrages à l'avancement qui n'ont pas de justification autre que l'austérité budgétaire. Tel était le sens de l'appel FSU à une journée d'action le 17 janvier dans l'Education.

Dans ce contexte où nos professions ne sont plus attractives, le ministère entame de pseudo-négociations sur les rémunérations qu'il s'obstine à appeler revalorisation. Les deux propositions actuelles sont également inacceptables. Soit une augmentation dérisoire pour tous les personnels sans

contrepartie, soit une augmentation plus conséquente pour les personnels ayant jusqu'à 26 ans d'ancienneté, largement en deçà des 10% annoncés par le candidat Macron.
Non seulement ces « augmentations » se feraient par le biais de l'indemnitaire, qui n'entre pas en compte dans le calcul des pensions, ce qui est une véritable provocation alors que de très nombreux fonctionnaires s'opposent à la contre-réforme des retraites, mais de plus, elles s'inscrivent dans la logique du « travailler plus pour gagner plus » initiée sous la présidence Sarkozy ! Par le biais de nouvelles missions imposées par le « Pacte », c'est une nouvelle attaque contre le statut de la Fonction publique, un alourdissement de la charge de travail et un accroissement des inégalités salariales femmes-hommes.

Collège
Non content de s'arc-bouter sur les réformes Blanquer (lycée, bac et ParcourSup) – et donc sur le contrôle continu – le ministre annonce des mesures provocatrices au collège : suppression d'une heure de technologie en sixième, heure de soutien en français ou mathématiques qui pourrait être assurée par des professeur·es des écoles, annonce d'une demi-journée métiers en cinquième, d'éducation financière et de parcours Droit... En sixième, l'heure de soutien/approfondissement en maths et français serait une externalisation des difficultés scolaires hors la classe ordinaire via des regroupements interclasses par groupe de niveau dont le financement repose sur la suppression de l'heure de technologie et la fragilisation du bloc sciences et technologie. En plus de douter de la disponibilité des PE déjà en charge de leur classe pour intervenir au collège souvent dans une commune différente, leur participation serait inscrite dans les mesures du pacte. Collectif de travail de la classe et séquences d'enseignement éclatés, intervenant·es supplémentaires, absence de concertation voilà qui va simplifier le passage au collège ! Le ministre s'appuie en outre sur les évaluations nationales de sixième pour importer au collège les injonctions sur les savoirs fondamentaux, une approche dogmatique qui est déjà contestée dans le premier degré et qui attaquera au collège la cohérence des savoirs disciplinaires. La FSU s'oppose à ce dispositif qui dégrade les conditions de travail, fragilise le statut, affaiblit l'offre d'enseignement et recentre l'accompagnement sur les savoirs fondamentaux « lire, écrire, compter » au détriment d'une culture commune diversifiée et émancipatrice. La FSU demande le maintien de l'enseignement de la technologie en sixième et des moyens qui vont avec.

Lycées professionnels
Malgré l'invisibilité et le manque de considération dont souffrent les lycées professionnels, la volonté d'E. Macron de les « réformer » aura au moins permis d'ouvrir le débat sur leur place et leur rôle majeur dans le système éducatif. Les mobilisations intersyndicales ont permis d'arracher un premier recul en empêchant la ministre C. GRANDJEAN d'imposer sa réforme dès la rentrée 2023. Elle n'a pas cependant renoncé à son projet. Elle continue à vouloir favoriser l'apprentissage en s'appuyant sur son prétendu « modèle » partant du faux postulat que l'on se formerait mieux en entreprise qu'en LP. L'aide à l'embauche d'apprenti·es sera prolongée jusqu'à la fin du quinquennat (annonce gouvernementale du 6 janvier), 6 000 euros pour la première année de contrat quel que soit l'âge de l'apprenti·e, avec la volonté de poursuivre son développement dans les lycées par la mise en place de la mixité des publics. Elle n'abandonne rien sur le fond et entend passer par des expérimentations menées dans les établissements, sous couvert du CNR (conseil national de la refondation) Éducation et du fond d'innovation Macron, pour appliquer les « 4 points du socle de la réforme ». La FSU, avec l'intersyndicale CGT, FSU, UNSA, SNALC, SUD Éducation, CNT s'engage à empêcher la mise en place des expérimentations Grandjean et obtenir le retrait de ce projet dévastateur pour l'avenir des jeunes, de nos métiers et de nos lycées professionnels.

2nd degré
Dans le second degré, le rectorat et le ministère minorent de nouveau les suppressions de postes en transformant 3 postes en HSA. Ce sont bien 28 ETP qui sont supprimés pour la rentrée 2023.
L'évolution erratique des moyens de remplacement d'une année sur l'autre (-29,5 ETP en 2021, + 28,5 ETP en 2022 et -12,5 ETP prévus en 2023) est très inquiétante. Les moyens de remplacement semblent être la variable d'ajustement de la gestion d'un manque de postes chronique dans les établissements.

Malgré la difficulté à imposer aux enseignants des HSA de plus en plus importantes dans les DHG, le rectorat s'obstine dans cette voie avec une nouvelle augmentation des HSA dans notre académie. Pour mémoire, elle atteint désormais 9,26% dans les DHG contre 7,76% à la rentrée 2018, soit une augmentation de 20% du poids des HSA dans les DHG ! Est-ce bien raisonnable ?

La nouvelle baisse des dotations pour les SEGPA ne peut qu'être inquiétante pour les élèves en difficulté scolaire. L'accès à ces structures ne peut qu'en être affaibli. Ce sont au total 138h qui ont disparu en deux ans !
Pour les collèges, le maintien en apparence des moyens cache en réalité la disparition de 3,75 ETP transformés là encore en HSA, qui se traduit par une augmentation du poids des HSA dans les DHG, après une baisse l'année précédente et alors que les effectifs sont stables et que les effectifs de classe sont toujours très élevés avec environ 25% de classe qui ont des effectifs supérieurs à 28 élèves et au total plus de 50% de classes qui ont des effectifs à plus de 26 élèves. De plus l'évolution des dotations départementales semble décorrélée de l'évolution des effectifs qui sont quasi identiques à cette rentrée alors que les effectifs sont stables dans les 4 départements. Le collège est toujours dans la tourmente et ce ne sont pas les annonces du ministre qui vont améliorer la situation !

Pour les lycées généraux et technologiques, là aussi, après des créations de 22,5 ETP à la rentrée 2022, on constate une perte de 9,75 ETP à la rentrée 2023 pour des effectifs stables.
Pour les lycées professionnels, après une perte de 16 ETP sur les deux dernières années, on constate une création de 5,5 ETP pour la rentrée 2023, avec là encore des effectifs stables.
La création de dispositifs UPE2A est un point positif, mais qui ne doit pas se faire au détriment de suppressions d'ETP dans les collèges et lycées. La FSU réclame pour ces dispositifs une dotation spécifique qui n'entre pas dans la dotation globale attribuée aux académies.
Globalement, on constate d'une année sur l'autre des évolutions dans les suppressions d'ETP dans les différentes structures (collèges, lycées…) qui n'ont rien à voir avec l'évolution des effectifs. Il s'agit en fait de redistribuer des ETP d'une académie à l'autre dans le cadre de la contrainte budgétaire ministérielle, à savoir -58 postes dans notre académie pour la rentrée 2023, soit un total de -250 ETP depuis 2018.

1er degré
La France est sur le podium européen des classes de primaire les plus surchargées. D'après les chiffres de l'INSEE, seule la Roumanie fait pire!
Malgré ce constat édifiant, la purge continue et l'académie devra rendre 58 postes pour la rentrée 2023. L'école primaire comprend, qu'au-delà des mots, elle n'est pas une priorité.
Le schéma d'emplois repose sur des critères qui nous interpellent.
Pour le Ministère, une classe à effectif limitée est une classe à 24 élèves. Cet effectif pivot fixé à 24 est un nouveau dogme sans fondement et qui ne tient face à aucune comparaison internationale.
L'accompagnement des territoires ruraux se limite à une seule mesure : ne pas fermer d'écoles sans l'accord de la municipalité. Mais, cette pâle ambition n'empêchera pas le dé-tricotage et la fragilisation du tissu scolaire en milieu rural. Les élus locaux concernés par des fermetures de postes dans leurs écoles ne sont toujours pas concertés. Le maillage se distend, sans anticipation. Les mesures tombent les unes après les autres comme autant de couperets qui annihilent tous les efforts faits par les collectivités pour dynamiser leurs territoires. Le Ministère n'a aucune ambition nouvelle pour ces territoires en souffrance, il les ignore, il ne les connait pas, il ne les comprend pas.
Dans les zones urbaines, le constat n'est pas meilleur. Le dédoublement des classes en éducation prioritaire n'est pas financé. Il ne se fait même plus à moyen constant mais en allant piocher les moyens partout ailleurs.
La répartition des moyens d'enseignement entre les quatre départements pose aussi question. Elle ne correspond pas aux évolutions de la démographie scolaire dans les départements.
Cette carte scolaire laissera des traces. Elle va frapper de plein fouet les collègues professeurs des écoles que nous représentons puisqu'ils seront nombreux à être victimes d'une mesure de carte scolaire. Il sera difficile voire impossible pour ces collègues de retrouver un poste dans l'environnement proche de leur

école actuelle puisque les départs en retraite diminuent. Les mouvements intra-départementaux sont totalement grippés. Il faut absolument que l'employeur assume ses responsabilités. Il n'est pas acceptable que les professeurs des écoles soient aussi durement impactés. La bonification "fermeture" doit courir sur plusieurs années, il est urgent d'avancer sur cette question.

Offensive sur les fondamentaux

La politique éducative du ministre, loin de représenter une rupture avec les années Blanquer, accentue le resserrement sur les « fondamentaux » et le pilotage autoritaire notamment par les évaluations nationales qui sont élargies au CM1 et à la 4ème. Elle manifeste une vision idéologique de l'école qui conduit au renforcement d'inégalités scolaires socialement marquées et à la mise sous tutelle du métier enseignant.

La création d'un Conseil Académique des savoirs fondamentaux, présidé par le recteur a pour missions « le pilotage de la priorité donnée aux fondamentaux », « se fondant notamment sur l'analyse des résultats [des élèves] aux évaluations nationales », « la préconisation d'outils, supports et démarches » et « le repérage, la diffusion et la valorisation des pratiques efficaces » en s'appuyant sur des visites des IEN et IPR. La rupture inévitable avec les programmes, de la maternelle au cycle 3, est inacceptable, de même que le nouveau « conseil des directeurs » qui pilote des projets fondés sur les évaluations nationales dans le cadre du « plan maternelle ».

La FSU oppose à cette vision des apprentissages et à l'encadrement des pratiques qui en découle, à l'opposé d'une culture commune ambitieuse.

Santé scolaire

Concernant les infirmières et assistantes sociales de l'Education nationale, l'absence de créations de postes pour la rentrée 2023 est un bien mauvais signal alors même que l'attractivité de ces professions est en berne ! Entre la dégradation des conditions de travail et l'exclusion incompréhensible du périmètre de versement du CTI, c'est l'abandon de la politique éducative sociale et de santé qui se profile, ainsi que l'aggravation des inégalités sociales et de santé alors même que les besoins des élèves s'accroissent considérablement.

Par ailleurs, il semblerait qu'un audit sur la santé scolaire soit prévu dans l'Allier. La FSU rappelle son refus de tout transfert de personnels et de missions aux collectivités territoriales. La santé scolaire doit rester une prérogative du ministère de l'Education nationale.

Augmentation des effectifs dans les classes dans le premier comme dans le second degré, fragilisation du maillage territorial, suppressions de postes que rien ne justifie, vies scolaires et santé scolaire sous tension, PsyEN en nombre insuffisant, AESH et AED laissés dans une indigne précarité, développement de la précarité enseignante, attaques tous azimuts, mise sous tutelle du travail des personnels, salaires en berne… L'Education nationale ne peut continuer à être ainsi malmenée et ses personnels méprisés. Il ne suffit pas de changer de ministre pour changer de politique éducative

Une revalorisation pour tous les personnels titulaires ou contractuels, un autre budget pour l'Education nationale, une autre politique sociale, l'abandon des contre-réformes dans l'Education s'imposent ! La FSU continuera d'affirmer et de mobiliser pour rétablir un service public puissant, garant de l'égalité de toutes et tous sur tout le territoire.